

COLLECTIF CONTRE LA MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE COMPOSTAGE A PAULINET ET DE SON EPANDAGE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE MINE DU BURG ET SES COMMUNES ALENTOURS

REUNION DU 22 mars 13

Lieu : Paulinet

Ordre du jour :

- Présentation du projet de mise en place d'une unité de compostage sur le site de l'ancienne mine du Burg par la filiale de Véolia SEDE Environnement et ses conséquences.
- Actions à mener :
 - Ecrire au commissaire enquêteur et lui présenter un argumentaire motivé à inscrire sur le registre présent en mairie
 - Ecrire directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences
 - Constitution d'une association et recensement des adhérents possibles et des adhérents actifs.

La réunion dont nous ferons le compte rendu ci-dessous s'est déroulée dans la salle communale de la mairie de Paulinet en ce jour du vendredi 22 mars 2013 à 20h30. Etait présent un nombre important de personnes (autour de 180). La soirée s'est déroulée en trois parties : une première partie qui rappelle le projet de SEDE Environnement et de ses conséquences, une partie qui a pris la forme d'un échange de paroles de la part des participants et enfin une troisième partie pour recenser les suites à venir et les actions à mener. Nous essaierons de retranscrire au mieux dans ce compte rendu les arguments de chacun et les informations respectives échangées. Il convient de préciser que cette assemblée s'est tenue dans une atmosphère détendue et cordiale ce qui a grandement contribué à la qualité des propos tenus.

I. Synthèse du projet de SEDE Environnement et de ses conséquences

Le projet de SEDE Environnement est de mettre en place une unité de compostage sur l'ancienne mine de Burg. Concrètement ce serait l'acheminement de boues de stations d'épuration de collectivités, de boues industrielles (agroalimentaires, papetières...) de déchets verts et matières organiques d'origine végétale, de fraction fermentescible d'ordures ménagères, de boues issues de la collecte sélective, de déchets organiques et minéraux valorisables, de boues de stations de traitement de l'eau potable ainsi que de matière organique d'origine animale (catégories 2 et 3). Ces boues à raison de 20 000 T par an, seraient mélangées à 17 000 T de sous-produits ligneux par an. Cela représente donc **80 T de boues industrielles** mélangées à **65 T de sous produits ligneux** par **JOUR**.

L'idée de la filiale de Véolia est de transformer ces boues en compost pour ensuite les vendre. 10 % de ce compost serait impropre à la vente et Véolia propose pour pallier à ce désagrément un plan d'épandage gratuit à destination de certains agriculteurs sur plusieurs communes. Sylvain Carrel rappelle qu'un certain nombre de métaux lourds ou polluants pourraient être retrouvés épandus dans ces champs (Zinc, Plomb, Chrome, Nickel, Cadmium, Mercure, PCB fluorenthène, benzo (a) pyrène, etc).

Plusieurs questions se posent quant à la pertinence de cette unité de compostage mais aussi sur les nuisances directes que les riverains (proches ou moins proches) pourraient subir.

A savoir :

- Dans quelles mesures un site implanté sur une zone rurale et préservée, devrait récupérer les déchets et boues industrielles de plusieurs départements, dans des grandes quantités pour le seul bénéfice d'une entreprise ?
- Quelles sont les conséquences en terme de nuisance :
 - Olfactives
 - Sonores (plusieurs camions par jour)
 - sanitaires (particules aéroportées, principe de précaution non respecté)
 - En cas d'incident et les conséquences sur le barrage de Razisse (45 000 personnes alimentées en eau sur plusieurs bassins)

Le mouvement de contestation commence à prendre de l'ampleur et une « réponse » de la part de M. Piboule, porteur du projet de SEDE Environnement a été publiée dans la Dépêche du Midi.

Cette information oriente donc la réunion vers les actions à venir dont la première est d'aller voir l'enquêteur public et lui soumettre un argumentaire motivé (cf *les mots s'envolent, les écrits restent*).

Une lettre écrite par une personne riveraine à l'attention de ce commissaire a été lue de manière à ce que tout le monde puisse s'imprégner d'un exemple.

II. témoignages et échanges

Témoignages de bioTerra, plateforme de compostage située à Narbonne, mails de décembre 2011.

« C'était presque irréel, je pensais que l'on avait déversé du fumier devant chez moi, et non c'était dans l'air!! » « Qu'il nous donne des explications, mais surtout qu'ils trouvent des solutions, et cela très vite, ce phénomène pour certains dure depuis des mois, si aujourd'hui ces nuisances ont passé un cap, l'avenir risque de nous réserver de bien mauvaises surprises. » « Ce matin 14 Décembre la coupe est pleine. Je suis sorti à 7 heures, c'est épouvantable. « Le Volume de traitement a certainement été augmenté, vu les nombreux camions qui viennent déverser leur puanteur. Mon voisin a appelé ce matin Allo Narbonne qui l'a renvoyé sur Grand Narbonne en suivant les services Hygiène de la Mairie pour finir à BIO TERRA ou il lui a été précisé qu'un traitement à l'acide était prévu. Pour tuer les odeurs ,ils traitent à l'acide!!!!!!!!!!!!

Echanges dans la salle :

- Une personne informe qu'elle ne veut pas que ce territoire se convertisse en dépotoir des villes et qu'il faut s'appuyer sur le fait que le principe de précaution n'est pas respecté.
- Le maire de la commune de Paulinet, Damien Chamayou rappelle que les avis sur le registre n'ont pas besoin d'être trop longs ni trop étayés et que donc TOUT LE MONDE peut y aller ou écrire en expliquant les raisons de son opposition (ou approbation !). Il apporte un complément historique expliquant qu'en 2006 ce projet avait été validé car les riverains étaient sous le coup de l'émotion (perte d'un nombre considérable d'emplois). Aujourd'hui il considère que le projet a peu de chances de se faire car SEDE n'a même pas pris la peine d'informer la population locale en amont et qu'ils n'avaient peut être pas anticipé une telle mobilisation.

D'après le murmure général, on peut penser que l'assemblée ne partage pas l'opinion du maire sur l'arrêt du projet par Véolia

- Une personne interpelle le maire sur la position de la commune de Paulinet.
- Le maire répond que personnellement il est contre mais qu'il ne peut se prononcer pour le conseil municipal qui devrait se réunir à la fin du mois.
- Une personne cite les communes qui se sont mobilisées contre : Terre-Clapier, St Lieux Lafenasse, Le Travet
- Un membre du collectif explique les raisons invoquées par M. Folliot(député de la 1^{ère} circonscription du Tarn) qui dénonce une mauvaise tenue du dossier : impact économique faible, position des municipalités en général contre, mauvaise information de la population
- Certains membres du collectif nous font part de leur action au CG (manifestation devant le CG vendredi matin). Cette manifestation a donné lieu à une rencontre avec M. Vialène (vice-président du CG sur l'agenda 21) qui a duré entre ¾ d'heure et 1heure. Il est ressorti de cette réunion fortuite que les élus n'étaient pas au courant, qu'ils feront l'effort de s'informer et nous ont confirmé que la personne à convaincre était la préfète du Tarn (pour un compte rendu plus minutieux, consulter le compte rendu du Mireille Mortha sur le blog)
- Le conseiller général M. Fournier a précisé que son avis personnel était contre mais qu'il ne pouvait pas se prononcer sur l'avis du CG, qui en plus n'est pas concerné car cela ne rentre pas dans ses compétences.
- Une autre personne rappelle l'importance de faire un argumentaire motivé ; Il rappelle qu'aucun prélèvement de sol n'a été effectué par carottage, il n'y a pas d'études de perméabilité des sols. SEDE parle d'absence de nappes souterraines alors même qu'il n'y a pas eu d'études dans ce sens.
- Une question a été posée à savoir si le dossier était présent dans chaque mairie concernée par les plans d'épandage, la réponse est OUI.
- Une autre personne évoque la position de la DDT, sont-ils favorable ou pas ?
- Deux personnes du collectif ont acheté plusieurs CD auprès de la préfecture et sont prêts à les faire passer (2,75€) le CD auprès des personnes qui le demandent.
- Proposition : demander à la préfecture plusieurs CD en même temps : de manière à ce que cette action fasse du bruit.
- Une nouvelle demande par rapport au plafond des 20 000 T : peut-on le dépasser ? Non, ce serait un plafond.
- Rappel d'une autre personne qui indique que Razisse a été régulièrement pollué ;
- Une personne indique que si les camions passent sur les routes départementales, le CG ne devrait-il pas se sentir concerné ?
- Rappel : les boues viendrait PRIOITAIREMENT du Tarn et d'Aveyron, est ce que cela ne veut-il pas dire qu'à terme cela viendrait d'ailleurs ?
- Position sur les 4 emplois créés : au regard de la dévalorisation immobilière, de la dévalorisation des produits locaux et de l'image, est ce vraiment un bénéfice ?
- Deux personnes interviennent pour dire que ces emplois créés ne compenseront pas la disparition d'autres (ferme pédagogique, agriculteurs locaux etc.)
- Comment les agriculteurs participant au plan d'épandage ont-ils été choisis ? Certains d'entre eux épandent déjà le lisier de la maternité collective de porcs de Roumégoux ; peuvent ils épandre aussi ces boues ?
- Ces agriculteurs peuvent ils aussi se rétracter ? qu'ont-ils signé ?

- Une personne intervient sur le fait que la mobilisation n'est pas si forte (200 sur plusieurs communes concernées) : quelles actions des élus pour informer ? Comment connaître l'opinion des riverains ? si la majorité des personnes se prononcent contre, quelles actions locales ?
- Dans le PLU la zone de la mine du BURG est du domaine agricole, est ce qu'il n'y a pas une incohérence ?
- Réponse de Damien Chamayou : le PLU n'est pas encore mis en place donc cette information n'est pas recevable. La mairie de Paulinet s'engage à tracter après l'avis du conseil municipal, à sa voir EN DEBUT DE SEMAINE PROCHAINE ;
- Un riverain expose avoir acheté il y a quelques années des terres à un propriétaire. Or, celles-ci sont sur le plan d'épandage alors que lui-même est contre et n'a rien signé ! Il va porter plainte contre X et se renseigne auprès d'un juriste.
- Un riverain rappelle que la mine du burg a déjà été inondée alors que le rapport de SEDE expose qu'il n'y a PAS de risques d'inondations. Appel à témoins : certains auraient-ils des photos de cet évènement ou témoignage ?

III. Actions à mener

- Définition des membres actifs ou adhérents « simples »
- Composition d'une lettre type avec argumentaire pour proposer aux personnes.
- Lettre à la préfecture
- Réunion pour la constitution de l'association
- Création d'une pétition
- Préciser que le courrier doit être annexé au registre de l'enquête publique
- Affiche par Jacques Pillet (et non anonyme)

Fin de la réunion autour de 22h30